

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE363

présenté par
M. Giraud, Mme Dubié et M. Robert

ARTICLE 23

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la priorité aux »,

les mots :

« cohabitation avec les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de repli. Il semble un peu absurde de garantir une "priorité" aux espèces animales et végétales sauvages, au moins dans la phrase de l'alinéa, où l'on peut comprendre qu'il s'agit d'une priorité par rapport aux êtres humains.